



Paris, le 3 février 2011

Réunion du Comité technique paritaire des DDI du 3 février 2011 **Déclaration FORCE OUVRIÈRE**

1er janvier 2010... Vite, vite, vite, comme elle en a pris l'habitude depuis maintenant quelques années, l'administration a décrété au pas de charge que les Directions Départementales Interministérielles existaient. Après un simulacre de préfiguration réduit à sa plus simple expression (un directeur dessinant un organigramme seul dans son bureau, un préfet découpant les organigrammes proposés pour les recoller selon son bon plaisir), les DDI se sont mises à exister, du moins sur le papier.

Ainsi, dans les instances parisiennes, on peut se gargariser de la « réussite » de l'exercice. Oui, les DDI existent, oui la RÉATE a été mise en œuvre, tout est pour le mieux, les agents sont contents, le public aussi.

Pourtant, des voix de plus en plus nombreuses, élus et usagers, se lèvent pour critiquer cette réforme, trop rapide pour que tout un chacun ait pu en mesurer immédiatement les effets néfastes qui commencent maintenant à se faire sentir.

Et la réalité de terrain est en effet toute autre. **Services déstructurés, agents ballotés et muselés, perte totale de sens, missions supprimées, isolement des échelons départementaux qui n'ont plus aucun lien ni avec leurs administrations centrales, ni avec leurs directions régionales.** Le préfet, seul maître à bord du bateau départemental, veut souvent tout savoir, tout voir, tout décider.

Et ce n'est pas tout : **la RGPP vient compléter le tableau par la suppression massive d'effectifs et de moyens.** La spécificité des ministères est balayée par la volonté de tout homogénéiser : gestion, fonctionnement, communication, culture. **La baisse brutale et continue d'effectifs et de moyens rend toute organisation intenable : les organigrammes, la définition des postes, l'emplacement physique des bureaux, tout doit être revu en permanence.** En janvier 2011, nombre de DDI ont soit déjà lancé une nouvelle réorganisation, soit l'entament, après seulement quelques mois d'existence. **Les agents sont devenus des pions aux conditions de travail déplorables. Plus de perspectives sur les missions à accomplir, travail dans l'urgence, plus de moyens, parfois pas de quoi réparer la chaudière, des locaux en mauvais état quand il en ont, totale absence de perspective sur l'action sociale, négation des modes de gestion de leurs corps, pression managériale insupportable.**

Jusqu'à la disparition pure et simple des services départementaux ? Est ce cela, en définitive, qui est préparé par cette désorganisation systématique et orchestrée ? **Les ministères se replient sur le niveau régional. Pour combien de temps ?** Le « point de fragilité » des services régionaux dans le cadre de la RÉATE (entendez « l'autonomie trop forte de ces services » selon le ministère de la fonction publique) va t il rapidement sauter pour voir se créer des directions régionales interministérielles ? **Tout cela indique clairement un repli**

total de l'État sur des fonctions de sécurité publique, et l'abandon des services de proximité, des missions d'accompagnement et d'aide au développement des territoires.

Nous ne pouvons accepter cette politique menée en catimini, non validée par les citoyens et les élus de la nation, faite pour démanteler les services publics.

Nous vous rappelons également que les agents ont choisi d'être recrutés dans leur ministère de rattachement, ont choisi leur métier et les missions qu'ils portent. Ils tiennent à leur ministère, et veulent conserver avec lui des liens forts et réguliers dans le cadre de leurs missions. **Ils se dresseront contre toute tentative d'enlèvement consistant à les verser contre leur gré dans un BOP mutualisé.**

Nous nous insurgeons enfin contre l'ordre du jour de ce premier CTP et demandons formellement le retrait du point 4.

En effet, outre un nombre de sujets (dont certains fondamentaux et à grands enjeux pour les agents) trop important pour un premier CTP qui n'a encore ni validé son règlement intérieur, ni clarifié ses compétences, **nous y trouvons des sujets qui devraient en toute logique relever du champ des ministères compétents, comme le cadre d'entretien d'évaluation. Si les agents relèvent bien de la gestion de leur ministère, pourquoi ces derniers n'ont ils pas travaillé sur ce sujet ? Quelle est la légitimité du SGG en la matière?**

Nous dénonçons enfin les régressions de gestion (que ce soit au niveau de l'ARTT ou du cadre d'évaluation) imposées dans les projets de textes présentés, ou même déjà mis en œuvre comme la charte de gestion des DDI, pourtant à aucun moment concertée à quelque niveau que ce soit. Ainsi la charte de gestion des DDI n'a jamais été concertée à quel que niveau que ce soit. De même, comment ne pas s'interroger sur la loyauté de nos échanges au vu de la lettre de mission du 15 novembre dernier par laquelle le ministre de l'intérieur (on se demande bien avec quelle légitimité d'ailleurs) missionne un haut fonctionnaire pour enfoncer un coin dans la gestion ministérielle des corps. Encore aujourd'hui, de la création, par une circulaire non concertée de la semaine dernière, de directions interministérielles des systèmes d'information et de communication (DISIC).

Tous ces éléments, qui viennent se rajouter aux effets ministériels de la RGPP, font monter l'irritation et la colère de l'ensemble des agents et d'une part croissante de l'encadrement. Assurément moins rapidement que vos réorganisations, mais avec des effets beaucoup plus profonds et durables.

Attendez vous qu'il soit trop tard pour prendre en considération les besoins des agents, pour les traiter autrement qu'avec mépris, pour arrêter ces destructions programmées de services publics ?

Au sein de cette nouvelle instance, dont nous nous attacherons à ce qu'elle n'empiète pas sur les prérogatives des CTP ministériels, **les représentants de la confédération FO, légitimés par la présence d'élus de leur organisation dans l'ensemble des départements et ce sur le plus grand nombre de sièges en CTP locaux, se battront pour redonner une lisibilité, un sens et un cadre de travail digne pour l'ensemble des 42 000 agents plongés contre leur gré dans l'interministérialité débridée du niveau départemental.**

Cette première réunion du CTP des DDI, **en particulier l'acceptation du report du point 4** (avant-projets d'arrêtés ARTT, astreinte et évaluation), sera en la matière un test déterminant pour savoir si l'administration partage cet objectif incontournable pour maintenir un service public compétent et proche des acteurs de terrain, seul à même de mettre en œuvre de manière opérationnelle les politiques publiques.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris